

Le ministre de la Justice (M. Turner) était présent. J'ignore quel est son rôle dans cette affaire. Je crois cependant que tous ceux qui sont responsables de l'application de la loi—je ne parle pas seulement des ministériels mais de chaque député élu à la Chambre—devraient s'en inquiéter. Qui plus est, tous les fonctionnaires se sont engagés sur l'honneur à défendre la loi. Il incombe aux hauts fonctionnaires de veiller à ce que la loi soit appliquée ou démissionner.

Parlant l'autre jour à un haut fonctionnaire, il me répondit sur un ton jovial qu'il avait donné de mauvais conseils. Non seulement il a été mauvais conseiller mais il a donné des conseils malhonnêtes, déloyaux et illégaux. Nous ne parlons pas d'un événement vieux de quelques mois. Voici un gouvernement qui non seulement n'a pas honoré une échéance mais n'a honoré aucune échéance de toute l'année.

Le ministre du Travail (M. Mackasey) est présent. Il sera probablement mêlé à l'affaire car cette situation l'affectera peut-être. L'hiver prochain, des chômeurs seront légions. Un de ces jours, le ministre du Travail s'apercevra que la caisse d'assurance-chômage est à sec et les travailleurs qui y ont cotisé réclameront leurs dus. Le ministre devra alors immédiatement se décider soit à demander au Parlement de supprimer l'assurance-chômage et d'avoir recours à une méthode quelconque d'assistance publique, soit à demander que le Trésor contribue à la caisse d'assurance-chômage afin de faire face aux obligations de celle-ci et honorer la mesure législative dont il est responsable.

Je suis persuadé que c'est exactement ce qu'il ferait. Il demanderait cet argent au gouvernement et, en cas de refus, démissionnerait. Je le sais, comme la majorité de la Chambre. J'estime que le comportement du ministre chargé de la Commission du blé constitue un manquement à son devoir qui en fait un individu immoral et le rend indigne de faire partie du Parlement ou du cabinet.

M. Allen B. Sulatycky (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, je serai bref car je sais que plusieurs députés voudraient prendre part au débat. Je n'ai pas non plus l'intention de faire l'apologie du gouvernement. Il y a quelques minutes seulement que j'ai décidé de prendre la parole, je n'ai donc pas l'abondance de notes dont disposait le représentant du Yukon (M. Nielsen). Elles faisaient l'effet d'une collaboration de Patrick Walsh, Ron Gostick et Tchang Kai-chek.

Le gouvernement doit de l'argent à la Commission canadienne du blé mais dans les circonstances, il y a autre chose à considérer. A mon avis, il est impossible d'envisager ce fait sans toutes les circonstances qui l'entourent. Et une fois qu'on a saisi toute la situation, on se rend compte que d'autres partis au Parlement sont tout aussi coupables, sinon plus, que le parti au pouvoir. Remontons à l'automne dernier, au moment de la présentation de la Loi sur la stabilisation du grain. Cette loi fut l'objet d'un débat et on y apporta des changements avec l'approbation de plusieurs canadiens de l'Ouest. Les intentions du gouvernement étaient connues de tout le monde à l'époque. Il voulait remplacer cette loi par une loi qui serait grandement avantageuse aux agriculteurs de l'Ouest du pays.

Mais j'aimerais savoir, et nos amis de la tribune des journalistes aussi j'en suis sûr, car ils ne doivent pas

[M. Peters.]

croire tous les faux arguments de mes amis qui siègent à la gauche, j'aimerais savoir, dis-je, où étaient ces gens. Si ce que le gouvernement fait actuellement était illégal en juin, pourquoi n'avoir pas présenté alors de motion de mise en accusation? Les prises de position politiques de l'opposition sont celles qui sont favorables au parti conservateur, et au Nouveau parti démocratique.

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de faire un long plaidoyer. Je veux simplement consigner quelques points au compte rendu. Je compte également signaler ma surprise de voir que nos amis de l'opposition se sont constitués les plaignants dans ce qu'ils appellent ici une affaire d'ordre juridique.

Une voix: Au nom des Canadiens.

M. Sulatycky: Très bien; au nom des Canadiens, ou au nom de la reine. Peu importe au nom de qui ils présentent des griefs. N'empêche qu'ils se plaignent et ils me font penser à la personne qui, l'arme au poing, force le chauffeur d'une voiture à conduire à cent milles à l'heure et à enfreindre la loi, et se plaint ensuite de son comportement.

En mai et en juin, l'opposition avait empêché les cultivateurs de l'Ouest du Canada de recevoir 100 millions de dollars et, aujourd'hui, elle accuse le gouvernement d'agir dans le même sens. Je crois que, pour être coupable d'un crime, c'est l'intention d'enfreindre la loi qui est importante. Je crois qu'il est très clair aux yeux de tous les observateurs à la Chambre et certainement du député de Joliette (M. La Salle), qui est un des députés les plus indépendants ici, que le gouvernement avait l'intention de verser cet argent aux cultivateurs de l'Ouest du Canada et qu'il en avait clairement indiqué son intention le printemps dernier. Il voulait faire adopter une meilleure mesure législative au début du printemps et en a été empêché par le parti conservateur et le NPD. L'intention du gouvernement a toujours été très louable. C'est la tenue de l'opposition qui a été indigne dans toute cette affaire.

J'aimerais faire un dernier commentaire. Il se rapporte à certains commentaires qu'avait faits le député de Battle River (M. Downey) lors du long débat qui a eu lieu jeudi dernier. Il avait parlé du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Lang) et de ses étudiants. Puisque je suis le seul ici à avoir été un étudiant de cet ancien doyen de la faculté de droit de l'Université de la Saskatchewan, je puis dire que j'en suis très fier. J'ai eu l'honneur d'être un de ces étudiants. Tous ces anciens étudiants en sont fiers. Nous sommes fiers de lui. La Chambre des communes a besoin de plus de gens comme le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et de beaucoup moins de politiciens comme ceux de l'opposition.

• (8.30 p.m.)

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, je vous remercie de cette occasion de dire quelques mots dans le cadre du débat sur la première motion de blâme depuis le 10 décembre. Le débat a été très coloré et très intéressant, et je n'ai pas l'intention de ralentir les travaux de la Chambre en ressassant les points qu'ont déjà exposés d'autres députés, sinon pour dire qu'au cours du débat spécial que Votre Honneur avait accordé à la Chambre le jeudi 13 septembre, j'avais posé la question suivante au ministre chargé de la Commission du blé: